



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 4 SEPTEMBRE 2025**  
**A 20h00**

***PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Moisdon-la-Rivière, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick GALIVEL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 19

Date de convocation du conseil municipal : 28 août 2025

**Présents : 15**

MM : Gwénaél BAILLIARD, Loïc BELAY, Philippe BESNIER, Gérard BLAIS, Patrick GALIVEL, Joseph LALLOUÉ, Éric MAILLARD, Dominique PLOTEAU, Antoine ROUCHON-MAZERAT.

MME: Chrystelle BRUNEAU, Dominique CHIRADE, Marie-Josèphe LEMAITRE, Fanny MARHUENDA, Patricia MAUCHIEN, Hélène SIMON.

**Absents et Excusés : 4**

Brigitte BELAY, Véronique GIRE, Christophe LEMERRE, Annette PIETIN.

**Pouvoir** : Christophe LEMERRE (pouvoir à Fanny MARHUENDA).

**Votants : 16**

En préambule

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

Aux termes de l'article L2121-15 du CGCT, le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Antoine ROUCHON-MAZERAT, membre du conseil municipal, nommé en début de séance.

## **DELIBERATIONS**

### **1- Location bureaux 4 rue du Camp :**

Monsieur le Président expose au Conseil Municipal qu'il convient de revoir le montant de la location accordée au Département de Loire-Atlantique dont le siège administratif est situé au 3 quai Ceineray à NANTES, concernant la location de bureaux situés au 4 rue du Camp afin d'y exercer des consultations de nourrissons et enfants, et permettre le déroulement de la permanence sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe à 435.92 € le montant mensuel, charges comprises. (375.92 € mensuel + 60 € de charges).
- Le bail du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 se renouvelle par tacite reconduction par période d'un an. Le montant est révisable chaque année au 1<sup>er</sup> septembre sur la base de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) du 1<sup>er</sup> trimestre.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **2- Location local 1 rue d'Aval :**

Monsieur le Président expose au Conseil Municipal qu'il convient de revoir le montant de la location accordée à Mme Charline MONDOUET domiciliée 10 la Harlais 44590 SAINT VINCENT DES LANDES, magnétiseur, concernant la location d'un bureau situé au rez-de-chaussée de l'ancien Prieuré au n°1 rue d'Aval afin d'y exercer son activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe à 292.14 € le montant mensuel, charges comprises à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.
- Le bail du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024 se renouvelle par tacite reconduction par période d'un an.

Le montant du loyer sera révisable chaque année au 1<sup>er</sup> octobre sur la base de l'indice de référence des loyers (IRL) du 2<sup>ème</sup> trimestre.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3- Maison de Santé Pluriprofessionnelle -Avenant moins-value SPIE Lot n°13 :**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Municipal d'un avenant n°4 de moins-value correspondant à la suppression de robinets électriques et l'ajout de deux prises dans l'office présenté par :

- l'Entreprise SPIE, concernant le lot n°13 - Electricité, et s'élevant à la somme de -1 077.79 € HT.

Le montant du marché est donc porté à :

Marché initial	104 000.00 € HT
Avenant n°1 (moins-value)	- 7 60.13 € HT
Avenant n°2 (plus-value)	+ 1 794.32 € HT
Avenant n°3 (plus-value)	+ 3 172.19 € HT
Avenant n°4 (moins-value)	- 1 077.79 € HT
Nouveau montant	107 128.59 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte cette moins-value
- et autorise Monsieur le Maire à la signer

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **4- Maison de Santé Pluriprofessionnelle -Avenant n°2 Lot 11 CVC Plomberie:**

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Municipal d'un avenant n°2 de plus-value correspondant à l'harmonisation des points d'eau selon la demande des professionnels de santé présenté par :

- l'Entreprise IDEX ENERGIES, concernant le lot n°11 – CVC- Plomberie, et s'élevant à la somme de 4 027.87 € HT.

Le montant du marché est donc porté à :

Marché initial	229 952.99 € HT
Avenant n°1	17 375.96 € HT
Avenant n°2	4 027.87 € HT
Nouveau montant	251 356.82 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ☞ Accepte cet avenant d'un montant de 4 027.87 € soit 4 833.44 € TTC.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à le signer.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **5- Travaux préau 35 rue de Bel Air - devis modificatif :**

Monsieur le Président expose au Conseil Municipal que des travaux de modification du préau situé au 35 rue de Bel Air sont en cours pour renforcer l'existant selon la délibération du conseil municipal du 24 avril 2025.

Monsieur le Président donne lecture d'un devis modificatif intégrant des travaux imprévus présenté par l'Entreprise SARL PLUMEJEAU située 1 bis rue du Dolmen 44520 LA MEILLERAYE DE BRETAGNE et s'élevant à la somme de 3 410 € HT soit 4 092 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- accepte ce devis modificatif d'un montant de 3 410 € HT soit 4 092 € TTC
- et autorise Monsieur le Maire à la signer

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Cette délibération abroge et remplace la délibération 2025-04-07 du 24 avril 2025.**

## **7- Décision modificative n°1 – Budget commune :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réaliser quelques ajustements au budget investissement de la commune afin de passer des écritures d'ordre au chapitre 041.

Une avance forfaitaire au lot n°13 SPIE pour la construction de la MSP a été payée en 2024.

Le taux d'exécution du marché a atteint les 65%, il convient de récupérer l'avance versée en 2024.

Ces écritures d'ordre n'ont pas été prévues lors de l'élaboration du budget 2025.

Il convient donc d'équilibrer les opérations d'ordre du budget Commune 2025, à savoir :

### **INVESTISSEMENTS**

<b>Dépenses</b>		<b>Dépenses</b>	
(041) 2138 OPFI – autres constructions	- 4 680 €	(041) 2313 0333 – construction MSP	+ 4 680 €

<b>Recettes</b>		<b>Recettes</b>	
(041) 1328 OPFI - autres	- 4 680 €	(041) 238 0333 – avance forfaitaire construction MSP	+ 4 680 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces modifications afin de régulariser les écritures d'avance forfaitaire.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

## **8- Admission en non-valeur sur le budget général**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'état de restes à recouvrer établi par le Service de Gestion Comptable de Nort-sur-Erdre présente des recettes irrécouvrables du fait d'une combinaison infructueuse d'actes,

Cet état représente un montant total de 851.63 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte l'admission en non-valeur proposée ci-dessous pour un montant de 851.63 €. Les crédits seront prélevés à l'article 6541 du budget.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## DECISIONS DU MAIRE

### **Droit de Prémption Urbain** : (Délibération du 3 juin 2020)

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune n'exercera pas son droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées :

- sections AE n°1 et 3, situées 6 rue d'Aval
- sections AB n°232, 233 et 234, situées 8 chemin de Gravotel

### **Devis signés** : (> 600 €)

Objet	Fournisseur	Montant TTC
Vitrine à ingrédients en verre pour le Restaurant de la Forge	CS Dépann	1 288.80 €

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Un point est réalisé sur la rentrée scolaire : les effectifs sont les suivants : 89 élèves à l'école publique « Au Fil des Mots » et 95 élèves à l'école privée du Sacré-Cœur. 8 élèves sont inscrits au transport scolaire.

Tous les terrains du Lotissement Haute Croix sont vendus. Les derniers actes notariés vont bientôt être signés. Les élus se sont renseignés sur les mâts solaires (filaires ou autonomes). Le choix s'est porté sur les mats filaires, l'estimation est d'un montant de 33 475.25 € TTC.

Le revêtement de sol dans certaines classes de l'école « Au fil des Mots » est détérioré. Les causes de ces infiltrations ont été repérées. L'expert doit passer début octobre.

Une estimation des domaines est en cours pour les locaux situés 6, place de l'église et rue d'Entre-les-Murs. La commission bâtiments doit se réunir pour réfléchir sur l'avenir de ces locaux.

La commission « information communication » travaille sur la réalisation d'un film sur la commune avec M. HUÉ.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 9 octobre 2025 à 20 heures.  
Fin de séance à 22h45.

Le Maire,  
Patrick GALIVEL

Le secrétaire de séance,  
Antoine ROUCHON MAZERAT